



Moitié indivise - bien non délimité

Par **jayce2019**, le **08/09/2018** à **18:05**

Bonjour,

Dans mon acte authentique, je lis :

"une contenance de 01 a 50 ca, soit la moitié indivise à prendre dans la parcelle ci-après désignée d'une superficie totale de 03 a 00 ca et constituant un bien non délimité"

L'entrée de mon garage donne sur cette parcelle. Je vais devoir la déplacer de 5 m mais elle débouchera toujours sur la même parcelle.

Pour faire ces travaux, suis je obligé de demander un accord à mon voisin ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **08/09/2018** à **22:18**

Bonjour

Pas obligatoirement, vous pouvez demander à un géomètre de procéder à un bornage.

C'est ce dernier qui s'occupera des formalités, y compris d'inviter le voisin à être présent s'il le souhaite.